ACADEMIE D'EDUCATION ET D'ETUDES SOCIALES

(A.E.S.)

COMPETITIVITE ECONOMIQUE ET COHESION SOCIALE

Par Monsieur Alain d'IRIBARNE
Directeur de recherche au CNRS

N°303

47, RUE DE L'UNIVERSITE
75007 PARIS

JANVIER 2000

ACADEMIE D'EDUCATION ET D'ETUDES SOCIALES

(A.E.S.)

COMPETITIVITE ECONOMIQUE ET COHESION SOCIALE

Par Monsieur Alain d'IRIBARNE

Directeur de recherche au CNRS

N°303

47, RUE DE L'UNIVERSITE
75007 PARIS

JANVIER 2000

Le PRESIDENT : En quoi « la compétitivité économique et la cohésion sociale » peuvent-elles illustrer le titre général de notre programme « Au risque de la science » ? De quelle science s'agit-il ?

La réponse est, en partie, dans le sous-titre. En effet, l'économie et la société subissent « les conséquences du développement scientifique et technique ».

Le constat n'est pas nouveau. Les affrontements entre les décisions économiques et ceux qui en subissent les effets constituent la trame des conflits de nos sociétés industrielles. Des conflits, qui, en France se nourrissent d'une culture héritée de Balzac : « l'homme aux écus » et le « magot caché » traduisent cette conviction ancrée dans la conscience populaire — et même celle de certains clercs !- l'entreprise détient un trésor gardé par le patron capitaliste, il est justice que, périodiquement, le pouvoir se saisisse du magot et le distribue.

Au-delà de l'entreprise, l'histoire contemporaine est principalement celle des conflits entre le marché et le pouvoir. Nationalisation, privatisation, « rompre avec le capitalisme » proclame la gauche, tandis qu'à droite on aspire à un « effacement de l'Etat ».

La dimension du problème aujourd'hui n'est plus nationale, mais européenne et mondiale.

La mondialisation nous renvoie à notre titre « Au risque de la science », car elle est le produit, certes des idéaux d'universalité et d'internationalisme, mais surtout des technologies de l'information, spécialement de l'Internet.

En fin de compte, poser le problème de la compétitivité économique et de la cohésion sociale, c'est faire appel à une autre science, la science politique qui a bien ici son mot à dire.

C'est pourquoi nous devons nous féliciter de lire, dans le texte de la convocation à cette réunion, et sous la plume du communicant lui-même, Alain d'IRIBARNE : « l'enjeu majeur est d'être capable de fonder une nouvelle cohérence économie/société. Cette perspective suppose que notre société soit capable d'effectuer un important **travail politique** qu'elle a du mal à concevoir et à réaliser ».

Ainsi, Monsieur, d'entrée de jeu, vous soulevez notre plus vif intérêt en acceptant de vous situer avec courage au cœur du sujet : la politique.

Docteur d'État en sciences économiques ; vous êtes, aujourd'hui, Directeur de recherches au Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST), à Aix-en-Provence.

Vous avez été, notamment, et ces fonctions concernent notre sujet :

- Directeur du Programme interdisciplinaire de recherche sur les technologies, le travail, l'emploi et les modes de vie.
- Directeur du Département scientifique des sciences de l'homme et de la société du CNRS.

Vous êtes en outre,

- Membre des conseils scientifiques de Gaz de France et France-Télécom
- Président de l'École nationale de la santé publique
- Enfin votre fiche au *Who's Who* à la rubrique « Distraction » mentionne "Théâtre".

Alors Monsieur…, entrez en scène !

Alain d'IRIBARNE : La France a connu dans la période de l'après-guerre une croissance longue et soutenue associée à une situation de plein emploi qui a commencé à s'enrayer à partir de 1967 avec une extension simultanée de l'inflation et du chômage et qui s'est trouvée remise en cause à partir du milieu des années 70 avec la récession de 1974. Cette récession a été jugée suffisamment menaçante pour être qualifiée de « Crise » par référence à celle de 1929, faisant réapparaître une notion qui avait pratiquement disparu des préoccupations des économistes[1].

Si la limitation des effets d'enchaînement cumulatifs dépressifs a pu rendre cette analogie inappropriée, il n'en est pas moins apparu que les conditions de retour à une croissance élevée et régulière n'ont pu être réunies : les taux de croissance de l'économie française sont devenus structurellement anémiés au cours des années 80 et 90 avec des embellies limitées à quelques années comme en 1988 et 1989, seules années où des taux de croissance du PIB ont été supérieurs à 4% (OFCE 2000). Cette situation s'est accompagnée d'une tendance à la montée des taux de chômage, le niveau de l'emploi semblant très dépendant de la conjoncture macroéconomique.

Cette élévation du taux de chômage a été jugée d'autant plus préoccupante que la possibilité de disposer d'un emploi est toujours considérée comme la base d'une intégration sociale et qu'en parallèle le nombre de chômeurs de longue durée augmentait au même titre que la durée de leur chômage. Mais jugée plus grave encore, a été l'apparition de familles cumulant sous le même toit des couples et des générations de chômeurs. Ces familles laissaient entrevoir la possibilité de voir émerger en France, sur le modèle des ghettos noirs américains, des dynasties de sans emplois s'installant à la marge de la société et générant des groupes sociaux dont les normes s'éloignant des normes dominantes, seraient source de désintégration.

Face à une telle situation, deux grandes tendances d'analyse et d'action tendent à s'opposer.

La première, d'inspiration plutôt néo-libérale, tend à privilégier la piste de la perte de compétitivité de l'économie française au regard des transformations des conditions globales de croissance. S'appuyant sur un nouveau modèle universel de compétitivité et de cohésion sociale, elle met principalement en cause l'insuffisance de réformes structurelles destinées à éliminer des rigidités multiples issues du cours de notre histoire : la protection sociale est à la source même du chômage et doit être réduite pour favoriser le retour au plein emploi.

La seconde, plus proche des analyses marxistes traditionnelles, part des mêmes bases pour ensuite mettre massivement en cause les effets pervers sur l'emploi et la cohésion sociale des mesures prises en faveur de la restauration de la compétitivité économique des entreprises. Elle dénonce donc en premier cette

---

[1] LORENZI et ALLI 1980

nouvelle gestion capitaliste de la crise qui détruit le travail au profit du capital et en second la gestion étatique qui n'assure pas à tous les citoyens, à défaut d'un droit au travail, un droit au revenu minimum permettant de vivre au-dessus du seuil de pauvreté.

Le point de vue que l'on voudrait défendre est en quelque sorte une combinaison de ces deux tendances.

Il considère que les politiques mises en place avec l'aide de l'Etat par les entreprises françaises pour restaurer leur compétitivité économique ont eu des effets massivement pervers sur le niveau d'emploi et la cohésion sociale.

Mais il considère également que ces effets pervers sont moins dus à ces politiques en elles-mêmes qu'à leur rencontre avec des traits structurels de l'économie et de la société française qui n'ont pas fait l'objet en même temps, de transformations adéquates.

De notre point de vue, les transformations institutionnelles et organisationnelles nécessaires à un retour vers plus d'emplois et de cohésion sociale ne relèvent pas d'une application directe d'un modèle universel en quelque sorte fonctionnalisé par rapport à la phase actuelle de croissance. Elles relèvent plutôt de mesures qui chercheraient à obtenir des niveaux souhaités de compétitivité et de cohésion sociale tout en s'appuyant le plus possible sur les fondements sociétaux propres à la France[2].

Cette perspective qui n'est pas sans poser problème face à une construction européenne fortement intégrée, débouche sur la nécessité d'un travail politique très important de réformes institutionnelles. Il doit être au moins aussi important que celui fait à la fin des années 30 et au lendemain de la dernière guerre en vue de faire rentrer la France dans la société industrielle de masse. Il est même probable qu'un travail encore plus important, égal à celui fait au début du XIXè pour faire rentrer le France dans la société industrielle, soit à faire.

Des politiques publiques en faveur de l'emploi diversement appréciées .

Du point de vue des politiques publiques, la volonté de lutter contre cette montée tendancielle du chômage s'est principalement exprimée à travers la mise en place de nombreux dispositifs sectoriels de l'emploi et de la formation professionnelle destinés à accroître l'employabilité des jeunes et des actifs en recherche d'emploi[3] .

---

[2] IRIBARNE, GADILLE, 1998

[3] GAZIER 1993, Conseil Scientifique de l'Evaluation 1997, DARES 1997

Ainsi les dispositifs d'aide à l'insertion des jeunes se sont appuyés sur de la formation en alternance pour accroître leur qualification et sur l'abaissement de leurs coûts d'utilisation pour accroître leur attractivité relative sur le marché du travail.

Ces politiques ont été combinées à des politiques plus générales visant à réduire le coût du travail peu qualifié grâce à des mesures d'allégement de charges, ainsi qu'à des mesures visant à réduire la pression exercée par l'offre de travail sur le marché en favorisant d'une part des retards dans l'entrée des jeunes sur le marché du travail par prolongement de la scolarité - l'objectif 80% de bacheliers par cohorte - et d'autre part des départs hors de la population active, des salariés prenant de l'âge, à travers des dispositifs de préretraite de type FNE[4] .

Elles se sont appuyées sur un développement institutionnel des services publics de la formation et de l'emploi avec l'AFPA, puis l'ANPE, relayé par les Missions locales, les PAIO ... etc.

Ces dispositifs ont par ailleurs été complétés par des politiques sociales d'aides aux personnes en « fin de droits » en quelque sorte « sorties » du marché du travail, à travers le RMI par exemple. On sait que ces politiques mises en place sous la responsabilité des Conseils Généraux sont destinées à amortir le « coût social » d'une perte quasi totale d'employabilité. Fonctionnant comme des filets de protection, elles laissent passer entre leur maille un nombre non négligeable de personnes.

En parallèle et dans un autre registre, une politique monétaire destinée à favoriser une « désinflation compétitive » a été mise en place. Cette politique a incontestablement atteint son but dans le rétablissement d'une crédibilité monétaire qui avait été fortement écornée par les politiques antérieures en rétablissant les grands équilibres fondamentaux macroéconomiques. Elle a également favorisé une restauration de la balance commerciale à travers deux mécanismes : une limitation de la demande intérieure qui a contribué à brider la croissance interne donc à limiter la reprise de l'emploi, et par un accroissement de la compétitivité des entreprises françaises sur les marchés internationaux [5].

Un examen des comptes des entreprises et des échanges internationaux montre cependant que cette restauration de la compétitivité à l'international des entreprises françaises s'est faite principalement par un abaissement des coûts relatifs de production. Ce qui a largement correspondu à un rétablissement d'une compétitivité par les prix. Suivant cette orientation, les entreprises françaises ont cherché, en priorité, à peser sur les coûts salariaux, tout autant à travers des gains importants de productivité du travail, même si ces gains macroéconomiques ont eu

---

[4] Rose 1998

[5] GADILLE 1998

tendance à ralentir, ce qui conduit à disposer aujourd'hui d'une croissance plus riche en emplois : il suffit d'une croissance de 2% contre plus de 4,5% entre 1960 et 1973 pour que l'emploi se remette à augmenter -, qu'en pesant sur les salaires versés.

Elles ont suivi ainsi leurs orientations traditionnelles de conquête de clients par une rationalisation de l'existant plus que par des innovations de produits ou de services.

D'un point de vue micro-industriel, elles ont réussi, puisque dans cette période elles ont été à même de restaurer leurs profits fortement mis à mal par le choc de 1974. Mais elles l'ont fait en jouant sur le partage de la Valeur Ajoutée. C'est ainsi que la part des salaires dans la Valeur Ajoutée qui s'était abaissée à 59% en 1974 pour remonter à plus de 66% dans les années 82/84, a depuis régulièrement chuté pour se rapprocher des 55% en 1996.

Tout s'est donc passé comme si une sorte d'accord avait été établi entre le Politique et le Patronat : aux entreprises la charge de restaurer la compétitivité internationale de la France par l'adoption de politiques micro industrielles de gestion appropriée avec comme juste récompense, des profits; à l'Etat la charge de fournir les fondamentaux macro structurels adaptés à cette restauration et à prendre en charge les coûts sociaux des restructurations dans une perspective de solidarité nationale.

Un tel accord, initialement équilibré, a conduit à transférer sur l'Etat et la collectivité des charges financières de plus en plus importantes dont les efficacités aussi bien économiques que sociales soulèvent de plus en plus d'interrogations.

En dépit des « embellies » constatées depuis le milieu de 1998 tant sur le plan de la croissance que sur celui de l'emploi, on ne peut pas dire en effet que la situation française soit devenue structurellement satisfaisante. Ainsi le nombre de personnes en âge et à même de travailler qui ne parviennent pas trouver du travail dans des délais relativement courts reste élevé, alors que par ailleurs un premier reflux du niveau de chômage se traduit par l'apparition immédiate des tensions traditionnelles sur des métiers et professions du tertiaire et de « l'artisanat évolué ».

Le marché du travail français n'a donc connu aucune amélioration structurelle significative au cours de ces vingt dernières années.

Ainsi s'explique pourquoi, par comparaison avec les « performances » des autres grands pays industriels occidentaux – les Etats Unis, la Grande Bretagne, la Hollande, mais aussi des pays scandinaves comme le Danemark - la France est souvent sévèrement jugée par ceux, qui comme l'OCDE, distribuent des bons et des mauvais points au regard des politiques publiques économiques et sociales mise en œuvre par les pays à des fins aussi bien conjoncturelles que structurelles. Par comparaison avec ces pays, son niveau de chômage élevé est le plus souvent imputé à la présence d'un nombre trop élevé de règles et d'institutions « archaïques » qui,

intervenant en substitution au marché, viendraient entraver voire, inhiber les énergies nouvelles et bloqueraient les mécanismes salvateurs de réallocation des ressources tant en capital qu'en travail, sans avoir une réelle « motricité » d'incitation institutionnelle.

Leurs préconisations dominantes ne sont donc pas uniquement celles d'une « dérégulation étatique » suivant en cela les préceptes dominants dans la pensée économique actuelle. Elles sont tout autant une incitation aux institutionnalistes pour qu'ils aillent jusqu'au bout de leur logique.

Dans la pratique, tout se passe comme s'il existait un décalage substantiel de philosophie politique entre des visions « libérales » dominantes d'inspiration anglo-saxonne, des visions « sociales démocrates » d'inspiration scandinave ou rhénane et des visions « égalitaristes » du corps social français. Cette situation n'est pas nouvelle puisqu'elle date d'avant la révolution[6] .

D'une certaine façon ce corps social veut des politiques publiques à son service, c'est-à-dire qui le laisse libre d'agir. Ainsi il ne veut pas entendre parler de politiques d'aide aux chômeurs qui comprendraient des obligations quelconque de prise d'emploi, cela serait de son point de vue intentatoire aux libertés publiques. Il demande au Politique d'inventer les moyens de retrouver un sentier de croissance élevé qu'il juge en quelque sorte naturel puisque simplement restauré, à l'aide de politiques publiques capables de préserver, voire de restaurer les avantages acquis dans la grande période de croissance d'après guerre, ces avantages étant considérés comme des acquis patrimoniaux.

Parmi ses attentes figure tout particulièrement la volonté de disposer d'un large accès à des activités professionnelles de « qualité » c'est-à-dire offrant tout à la fois une stabilité de l'emploi, une croissance des revenus et une promotion sociale.

Il demande que re-fonctionne le fameux ascenseur social largement tombé en panne.

Cette demande ne lui apparaît pas comme un caprice, mais comme une exigence raisonnable au regard de ce qu'il considère comme un des fondements républicains de la société française vis-à-vis duquel il considère l'Etat comme comptable et seul garant, à l'exception de tout corps intermédiaire constitué. Elle correspond au principe d'une égalité due à tous au niveau des plus favorisés[7]. Une égalité mythique dont les distorsions structurelles massives ne sont acceptables que si elles sont compensées par des possibilités perceptibles d'ascensions sociales individualisées.

---

[6] JAUME 1997

[7] IRIBARNE 1996

A la recherche d'outils d'analyse de l'histoire en train de se faire : l'intérêt de l'histoire longue.

Face à cette construction sociétale française, qui maintient une primauté à l'action du Politique à travers les politiques publiques étatiques, les divergences de diagnostiques qui peuvent être faits tant sur les situations structurelles que sur la pertinence des politiques publiques ou privées mobilisables en vue d'assurer une « sortie de crise par le haut », renvoient toutes à la question des grilles théoriques dont on dispose pour lire et interpréter « l'histoire en train de se faire ».

La question posée est celle de la nature des changements qui s'opèrent sous nos yeux.

C'est l'ampleur de ces changements que veulent exprimer en des termes différents, mais en partie convergents, les notions « de mondialisation », de « nouvelle économie » ou de « société de l'information ». Le premier met plus l'accent sur une extension des échanges. Le second donne un rôle central à l'innovation technologique et la connaissance scientifique. Le troisième spécifie ces innovations technologiques en mettant l'emphase sur les technologies de l'information et de la communication et la « société en réseau »[8] .

C'est à l'entrée accélérée dans cette nouvelle économie et cette nouvelle société que la France est instamment priée de se préparer sous peine de manquer le coche du XXIème siècle. C'est également ce que veulent exprimer les idées « d'émergence d'un nouveau paradigme productif » ou de « crise de régulation ». L'une comme l'autre viennent mettre l'accent sur l'importance des régimes d'accumulation et de répartition, sur l'importance des normes de production et de consommation, sur le rôle joué par les institutions et les constructions sociales dans tout ce qui touche les grands mouvements des sociétés.

C'est dans ce contexte que se posent pour la France, les questions de compétitivité et de cohésion sociale : compétitivité des entreprises et des territoires soumis les uns comme les autres à des formes élargies et renouvelées de concurrence ; micro et macro cohésion sociale dans un contexte où le travail revêtant la forme d'un emploi reste le support privilégié de l'insertion économique et sociale[9] (...).

Elles s'inscrivent dans un double mouvement de la société française qui incontestablement bouge mais dans le cadre de ses propres fondements séculaires et d'un ordre mondial sur lequel elle vient largement s'ouvrir et qui vient violemment la heurter. Cet ordre est, en effet, porteur de nombreuses composantes qui lui sont

---

[8] CASTELLS 1996

[9] IRIBARNE Ph. 1998

largement exogènes et qu'elle sera obligée « d'endogénéiser » parmi lesquels figurent en bonne place les fondements de la légitimité de l'action de l'Etat.

On voit donc que pour tenter de répondre à la question : « comment assurer pour la société française de demain à la fois compétitivité économique et cohésion sociale », il faut être capable d'élaborer un modèle de mise en relation dynamique de ces deux ensembles, les conditions et les modalités d'endogénisation des phénomènes mondiaux en cours étant particulièrement cruciales pour la France compte tenu des écarts qui existent entre sa philosophie politique est celle en voie de domination.

De notre point de vue, cette velléité oblige à prendre une posture analytique s'appuyant sur l'histoire longue.

Cela est vrai si, comme le dit François CARON, nous sommes au moins entré en 1974 dans la troisième révolution industrielle du XXe siècle, après celle qui, débutant à la fin du XIXème et précédant la guerre de 1914-18 a vu « la naissance des technologies du XXème siècle » et celle des années 1914-74 qui aurait vu « l'essor de la société de masse »[10].

Cela est encore plus vrai si, comme cela est également dit, nous sommes en train d'entrer dans une société « post-industrielle ». Alors, une posture voisine de celle adoptée par Fernand Braudel pour décrire la Révolution industrielle qui débute ou émerge en Angleterre vers les années 1750 ou 1760, devient indispensable[11] .

Il cherche en effet à comprendre non pas une crise et les conditions de sortie de crise, mais une « révolution » dans un processus de croissance, utilisant ce mot pour désigner « la dialectique du temps court et de temps long » dans « un continuum où discontinuités et ruptures perdent leurs caractères d'événements uniques et décisifs ». Il incite ainsi à rechercher à chaque étape historique les facteurs qui, dans « un processus de très longue durée, progressif, discret, silencieux, souvent peu discernable » ont permis que se constitue en un lieu et à une époque cette cristallisation spécifique qui est à l'origine de nos sociétés industrielles : « toute Révolution industrielle est une confluence, un ensemble, une famille de mouvements, une suite »[12].

Par comparaison avec ce qui est dit aujourd'hui sur les problèmes d'emploi et de travail en relation avec la « révolution post industrielle » et les débats qui animent la construction européenne ou le fonctionnement des échanges

---

[10] CARON 1997

[11] BRAUDEL 1979

[12] F. BRAUDEL, op cité, Tome 3, *le temps du monde*, p.673-801

internationaux autour de l'OMC et des Etats-Unis, il est intéressant de regarder les composants que Fernand BRAUDEL juge essentiel à l'avènement d'une révolution industrielle, lui qui considère que l'histoire est pleine de révolutions industrielles avortées.

Evoquant l'idée qu'il faut un secteur moteur et que celui-ci doit pouvoir trouver des relais intersectoriels, il accorde un rôle central à l'organisation productive agricole qu'il met en étroite relation avec la démographie et la santé des populations dans une double perspective de production et de répartition de richesse.

Examinant le rôle de la science et de la technique, et comparant la situation en Angleterre avec celle observée dans le reste de l'Europe de l'époque, il le trouve important mais pas essentiel. Suivant Carlo PONI, il considère en effet que « la révolution anglaise n'a pas dépendu de progrès scientifiques et techniques qui n'aient été déjà à portée de la main au XVIème siècle ». Elle a dépendu des utilisateurs qui, modifiant leurs normes, s'en sont emparées pour consommer et produire, car rappelle-t-il, «une nouvelle invention ne fait qu'ouvrir une porte. Elle ne contraint personne à y entrer ».

Il évoque également l'idée qu'il faut un marché interne, structuré et actif, pour créer les conditions endogènes de croissance, mais qu'il faut aussi disposer d'une capacité politique de domination suffisante pour orienter la division du travail dans l'économie internationale : ainsi « l'Angleterre a réussi sa révolution en étant le centre du monde ».

Il précise cependant : « une Révolution industrielle ne peut pas être stricto sensu un simple processus économique. Une Révolution industrielle réussie implique un processus général de croissance[...]qui apparaît en dernière analyse comme un processus de transformation des structures et institutions économiques, sociales, politiques et culturelles ».

Les grands traits caractéristiques de la croissance française d'après-guerre.

Si on suit ces modalités d'analyse, on voit comment, dès le milieu des année 30, a commencé à s'établir dans la construction sociétale française, une relation entre la compétitivité économique et la cohésion sociale qui a pris son plein mouvement dans l'après guerre. Durant cette période, en route vers la production massivement mécanisée de biens de consommation de masse, la France a pu mobiliser dans les secteurs et les entreprises « modernes » de l'industrie et des services une force de travail d'exécution faiblement qualifiée, mais déjà acculturée à la discipline de travail. La mobilisation massive de cette force de travail venant aussi bien des secteurs primaires traditionnels en décroissance rapide ou connaissant des gains de productivité du travail élevés, que des entreprises artisanales, de l'inactivité ou de

l'étranger, a pu se faire grâce à la diffusion du modèle d'organisation du travail taylorisé[13] .

Dans un contexte de mise en place de « l'Etat providence », la croissance économique a pu se faire car doublement tirée par une demande interne et externe élevée. Une demande externe alimentée par l'ouverture progressive des échanges liée à la construction européenne qui est venue prendre le relais du système de préférence colonial. Une demande interne alimentée par les dépenses publiques et la consommation des ménages, en relation avec la démographie et l'accroissement de leur pouvoir d'achat lui même résultant tant des augmentations des salaires directs que des prestations sociales. Le multiplicateur keynésien interne et le différentiel de croissance externe ont pu fonctionner d'autant mieux que les politiques inflationnistes ont engendré des taux d'intérêt largement négatifs venant éroder les charges des dettes et que des dévaluations régulières ont entraîné la possibilité de répercuter sur les prix à l'exportation l'accroissement des charges internes.

Dans ces mouvements, deux pôles apparaissent investis d'un rôle essentiel. D'un coté figure l'Etat central a qui revient la responsabilité de prendre en charge le financement de tout ce qui est infrastructure - transport, énergie -, et entretien qualitatif de la force de travail - éducation, santé -, mais aussi à qui revient des politiques actives d'orientation et d'incitations au développement industriel suivant la grande tradition colbertiste. De l'autre figurent les grandes entreprises qui se positionnent en interlocuteur privilégier de l'Etat vis à vis de sa politique de modernisation, lui demandant pour cela aide et assistance au détriment des P.M.E. présentées comme un segment dépassé. Elles maintiennent cependant une gestion de leurs salariés qui, suivant un mélange de traditions gestionnaires « paternalistes » et de fonction publique, privilégie les marchés du travail interne. Embauchant des jeunes souvent peu diplômés à la base des hiérarchies professionnelles, elles offrent aux moins dynamiques d'entre eux des perspectives professionnelles largement protégées par un emploi à vie, tandis qu'elles offrent aux plus ambitieux - et aux plus capables - des espérances de carrières internes qui, les amenant à des fonctions d'encadrement :- Agent de Maîtrise ou mieux « Cadre maison »-, leur assurent en même temps une promotion sociale[14]. L'essentiel pour nous est que ces politiques fondent les bases d'un véritable pacte social français. Elles offrent une stabilité au lien salarial, lissant sur l'ensemble de la vie professionnelle les relations entre contributions et rétributions productives, permettant à un nombre important de ménages faiblement dotés en capitaux de tous genres de se projeter sur une dynamique patrimoniale d'épargne et d'accession à la propriété intergénérationnelle, suivant le grand modèle de référence de la bourgeoisie traditionnelle.

---

[13] PARODI 1981

[14] Maurice SELLIER, Silvestre 1982

Tandis que la croissance de la production, les économies d'échelle et l'automatisation issue des développements de la science et de la technique tirent les gains de productivité, la grande entreprise peut d'autant mieux procéder de la sorte que les apporteurs de capitaux ne sont pas « gourmands » et que la situation plus proche de la pénurie que de l'abondance crée un rapport de force en faveur des fournisseurs et au détriment des « clients », autorisant un report sur ces derniers des coûts supplémentaire que peut engendrer une gestion peu agressive de la main-d'œuvre . Dans une économie encore largement administrée où subsistent de nombreuses situations de rentes, les salariés de la grande entreprise peuvent largement ponctionner à leur profit, à travers leurs employeurs, les fruit de la croissance. Il existe ainsi une situation de solidarité entre les salariés et leurs employeurs qui facilite la gestion des conflits sociaux autour de la répartition. Il existe de même une solidarité entre le salariat de la grande entreprise et les autres puisqu'il constitue à la fois le moteur des revendications qui, une fois satisfaites, tendent à faire jurisprudence et en même temps le réceptacle escompté de la majorité des actifs.

Entre ces deux pôles, l'espace d'action dévolu aux partenaires sociaux est particulièrement faible correspondant à un dialogue social fortement idéologisé, conflictuel et anémié, entre des appareils souvent éloignés de leurs « mandants ». Il pâtit lourdement de la tradition de suspicion qui entoure en France les corps intermédiaires institués, suspicion réactivée par l'évènement du régime de Vichy. Par opposition avec ce qui se passe au Japon ou aux Etats Unis avec « l'integrative bargaining », deux pays où il existe des « consensus microsocial forts au niveau de l'entreprise », le dialogue social au niveau de l'entreprise française reste d'autant plus limité qu'il y a accord entre les directions d'entreprises et les directions syndicales sur le fait que revient aux premières la pleine et entière responsabilité de la gestion et aux seconds la seule charge de la contestation : ainsi à la différence de pays aussi diversifiés que l'Allemagne, le Japon ou les Etats Unis, il n'existe pas de règles qui encadrent strictement la négociation et l'activité de grève. Les négociations sont centrées au niveau des branches sur les conventions collectives, avec comme objectif de limiter les inégalités inter-entreprises et, de ce fait, les concurrences. Enfin, le paritarisme s'active autour de la gestion de la protection sociale – assurance maladie, assurance chômage, caisses de retraites -, c'est-à-dire autour de la gestion d'institutions dont les ressources viennent des cotisations sociales. Il le fait sous la haute vigilance de l'Etat[15] . Ainsi la situation dominante est elle moins celle d'un paritarisme que d'un tripartisme, sans que l'on puisse cependant parler d'un « macrocorporatisme »à la française qui, à l'instar de ce qui se passe dans les pays scandinaves et rhénans allierait un système de relations professionnelles centralisé, à une action étatique visant au compromis social-démocrate et à un fort consensus politique[16].

---

[15] SELLIER 1984, KARILA-COHEN et WILFERT 1998

[16] HOANG-NGOC et LALLEMENT1992

La période brièvement décrite correspond à une alchimie tout à fait exceptionnelle dans l'histoire de la France qui, autour de ce salariat de la grande entreprise - y compris la fonction publique -, a vu s'opérer à la fois un mouvement de restructuration de grande ampleur et en même temps un mouvement d'accroissement de la cohésion sociale par le développement de ce qu'on pourrait appeler « une classe moyenne de la société de consommation de masse ». Même si elle n'a pas été sans souffrance comme l'attestent des titres comme « les dégâts du progrès »(CFDT 1977), elle a été emblématiquement élevée au rang de « Trente glorieuse » et fonctionne dans la mémoire collective des français comme un mythe de référence par ses résultats. Elle peut le faire d'autant mieux que toutes les grandes institutions qui l'ont supportée constituent encore aujourd'hui les bases de notre fonctionnement collectif. Elle est donc pleinement présente comme référence collective alors que le contexte économique s'est profondément modifié.

La recherche d'une nouvelle compétitivité de sortie de crise

Les mécanismes qui ont sous-tendu cette période ont commencé à se gripper dès la fin des années 60, les événements constitutifs des chocs pétroliers du milieu des années 70 et du début des années 80 venant renforcer et rendre plus visibles les déséquilibres correspondants à travers une combinaison de croissance limitée, d'inflation et de chômage : la fameuse stagflation.

On sait que le premier grand mouvement directeur a été la modification, au profit des clients, des rapports de force qui s'étaient établis entre les clients et les fournisseurs. Face à une production qui devient abondante, les clients découvrent d'abord qu'ils peuvent avoir leur mot à dire et ensuite qu'ils peuvent même imposer leur loi. Confrontées à une contraction initiale de leurs débouchés, les grandes entreprises commencent à tailler dans les coûts à partir de leurs effectifs d'usine, bloquant ou limitant les embauches, favorisant les départs par des mesures d'âge, procédant à quelques licenciements collectifs. En même temps, pour limiter ces licenciements, elles rapatrient brutalement le travail donné à leurs sous-traitants, ce qui reporte sur eux une grande partie des charges de licenciement.

Cependant, c'est toute la grande entreprise qui commence à basculer dans les années 80 vers une nouvelle économie, suivant des processus divers de « modernisation ». Pour séduire des clients, elle commence à accélérer la diversification et la vitesse de renouvellement de ses produits ou de ses services et, pour ce faire, elle s'oriente peu à peu vers un nouveau modèle d'organisation productive dit de la flexibilité/adaptabilité/réactivité/diversité. Il s'agit en quelque sorte de mettre en place une industialisation de qualité appuyée sur du service. A cette fin la grande entreprise allège ses structures hiérarchiques, réduit la division du travail de ses personnels d'exécution, commence à ré-articuler ses services et met en

place des nouveaux instruments de gestion : qualité, flux tendus...[17]. Elle met au service de ce mouvement, d'une part une gestion plus active de ses personnels avec de la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi (GPE) et des actions de formation, d'autre part des déplacements substantiels de ses critères d'embauche au profit des formations technologiques longues[18]. Enfin, elle commence à sous-traiter à d'autres entreprises qui deviennent prestataire de service sur place, un certain nombre de ses fonctions jugées périphériques ou de spécialité, telles que la maintenance, le gardiennage, le nettoyage, la manutention ..., pour lesquelles elle demande des « Prix »...

A ce stade, les grandes entreprises françaises gardent une solidarité entre leurs employeurs et leurs salariés. Face aux exigences du marché, et pour supprimer les pertes, elles restent encore largement dans la perspective d'une gestion maintenue du pacte social de base qu'elles échangent à leurs salariés contre des sacrifices en terme de salaire et d'emploi. Toutefois, elles commencent à en réduire le périmètre d'application. Elles en bloquent en grande partie l'accès en se fermant sur elles-mêmes et en arrêtant les embauches. Enfin, elles tendent à en exclure tous ceux dont la formation professionnelle est inférieure au Bac. Pour mener ces politiques, elles trouvent l'appui des syndicats qui demandent de négocier des accords d'entreprise allant dans ce sens, et l'appui de l'Etat qui met en place les mesures d'accompagnement destinées à en faciliter la réalisation : FNE, dispositifs de formation pour les jeunes...

Les P.M.E., quant à elles, se trouvent de plus en plus exposée à la concurrence internationale, mais surtout, dans un discours où apparaît le terme de « partenariat », perdent de leur indépendance au profit d'un nombre plus restreint de donneurs d'ordre qui fonctionnent en cascades de sous-traitance : chaque étape dans la cascade les pressure d'un cran supplémentaire (Secrétariat d'Etat à l'Industrie, 1999). Elles recommencent cependant à avoir le vent en poupe puisque apparaissant comme les grandes créatrices d'emploi, ce qui conduit les pouvoirs publiques à se soucier de leur « modernisation » : dispositifs LIGE, EDDF... Tout en réclament plus de considération de la part des pouvoirs publics, de leurs banquiers et de leurs donneurs d'ordre, elles s'efforcent de tirer leur épingle du jeu, principalement en tirant sur les prix. Par contrecoup, elles tirent encore plus sur leurs coûts salariaux ce qui tend à dégrader la qualité des emplois offerts et les rend utilisatrices privilégiées de tous les dispositifs publics d'aides à l'insertion ou à la réinsertion.

C'est ainsi que sous l'action d'une logique éminemment corporatiste de la grande entreprise - et de la fonction publique -, se met en place la dynamique d'une nouvelle segmentation du marché du travail entre les grandes entreprises à « marché interne » restructuré et préservé dont les effectifs régressent, et les P.M.E. à marchés

---

[17] IRIBARNE 1989

[18] IRIBARNE et SILVESTRE 1987

internes limités et aux conditions d'emploi dégradées dont les effectifs progressent fortement. Le noyau des emplois correspondant à la première catégorie tend à se réduire d'autant plus que les grandes entreprises ne voyant pas de perspectives de reprise de croissance stable, procèdent massivement à des embauches sur des CDD et recourent massivement aux intérimaires en cas de manque de main-d'œuvre. On a donc une dynamique de marché dont les caractéristiques structurelles suivent un mouvement inverse du mouvement de la période précédente : ce sont les segments d'emploi les moins favorables qui constituent les segments de marché du travail les plus dynamiques.

Cependant, les grandes entreprises jugent la restauration de leur compétitivité insuffisante. Soucieuses de faire face à une nouvelle étape de l'intégration européenne, soucieuse de disposer de ressources pour croître à l'international, soucieuses d'accroître encore leur adaptabilité et leur réactivité qu'elles jugent insuffisantes par rapport à ce que peuvent faire leurs grands concurrent étrangers, confrontées à la faible croissance du début des années 90 - avec même une récession en 93 - ces grandes entreprise s'engagent dans une nouvelle étape de « rationalisation ».

Pour cela elles accentuent leur « recentrage sur leur métier » élargissant la sous-traitance de leurs activités, taillant dans les effectifs de toutes les fonctions, y compris celle des sièges. Elles accentuent à nouveau la pression sur leurs fournisseurs, dont elles exigent des baisses de prix continuelles tout en les intégrant dans leur propre processus productif en s'appuyant sur du « Total Quality Management ».

Elles déclassent leurs équipements dont l'obsolescence est accéléré par les innovations technologiques de nouvelle génération issus en grande partie des efforts renouvelés de la recherche scientifique.

Elles déclarent fonder leur nouvelle compétitivité sur les « compétences » ce qui revient à déclasser ou à rendre obsolète des savoirs et savoir-faire jugés dépassés.

Dans cette perspective, elles font un pas de plus dans la restriction du domaine d'applicabilité du pacte social de référence, en ce sens qu'elles ne se sentent plus tenues par lui, sauf pour ceux qui feront l'effort de se maintenir continuellement au niveau de compétence requis : la rétribution dépendra désormais étroitement de la contribution, et la constitution de la capacité productive repassera de plus en plus à la charge des salariés pour être au moins partagé.

La gestion par le marché du travail externe prend une place croissante à travers la multiplication des CDD à plein temps et à temps partiels, de façon à contourner les rigidités crées par la législation du travail. Désirant se rapprocher d'une gestion plus moderne, à l'anglo-saxonne, la grande entreprise entend

fonctionner vis-à-vis du marché du travail, comme une « pompe aspirante-refoulante »

Les P.M.E., à leur manière, suivent ce mouvement de la compétence. D'une part en fonction de leur technicité, elles viennent elles aussi puiser dans les formations technologiques longues. D'autre part elles répondent à leur besoin accru de main-d'œuvre en servant de point de chute aux salariés des grandes entreprises qui retrouvent chez elles du travail relevant de leur compétence, mais dans des conditions de stabilité et de rémunération moins favorables.

Ainsi s'accentue la segmentation des emplois entre trois grands ensembles - les P.M.E., les emplois précaires des grandes entreprises et de la fonction publique, les emplois stables du même ensemble - qui croissent de façon proportionnelle à leur précarité et qui, de plus, se ferment à une population importante jugée inemployable dans ce nouveau contexte.

Cette population, pas ou peu scolarisée, jeune ou au contraire relativement âgée, se trouve massivement concentrée dans les communes suburbaines des grandes agglomérations. En ce qui la concerne, la puissance des mécanismes qui l'écartent de l'employabilité, n'a aucun rapport avec celle des moyens que peut mobiliser l'action publique, pour lui faciliter un accès au travail : la machine a « exclure » est donc plus forte et plus efficace que la machine à « inclure ».

C'est ce que comprennent bien les principaux intéressés qui se trouvent partagés de façon classique entre trois postures d'adaptation : l'anomie et le renoncement, la débrouillardise et l'adaptation par arrangements locaux, la révolte et la délinquance. Cette situation de rupture est moins marquée dans les espaces ruraux où il existe encore des P.M.E qui savent employer un main-d'œuvre très peu qualifiée et où les exigences monétaires pour mener une vie décente, sont beaucoup plus faibles.

L'essentiel pour nous est que ce grand mouvement structurel de base n'a pas été freiné depuis. Il se trouve au contraire accéléré avec l'entrée d'un nouvel acteur dans le jeu - l'actionnaire qui revendique à son tour sa part dans la répartition du surplus - ; avec la création de la monnaie unique qui renforce l'intégration économique de l'européenne tout en laissant de coté son intégration sociale ; avec l'application progressive du traité de Maastricht qui assure la primauté de la régulation par le marché sur notre régulation étatique traditionnelle ; avec l'arrivée des nouvelles technologies de l'information et de la communication en réseau. Ensemble, ces dimensions viennent se faire la courte échelle pour une nouvelle étape d'ajustements qui seront encore plus profonds.

Par rapport aux pays anglo-saxons, la conséquence principale de cette arrivée du principe de « création de valeur pour l'actionnaire » est moins la création d'un fait nouveau de gestion, qu'une modification dans les rapports entre les managers

français et les salariés. Ces derniers considèrent qu'il est inacceptable que, dans un contexte de restauration des profits des grandes entreprises largement réussie grâce à leurs efforts, il n'y ai pas en retour, un renouveau de pacte social élargi. Ils admettent tout à fait que la mise en place d'un actionnariat salarié fasse partie de ce renouveau, mais il le considère comme dérisoire au regard de la poursuite des pratiques intensives de réduction d'effectifs, des limitation des progressions salariales et de l'attribution de « stock option » à leurs dirigeants, qu'ils considèrent illégitimes du moins dans sa forme actuelle.

En réalité se profile derrière cette question d'une part celle du gouvernement de la grande entreprise et d'autre part celle de l'entrée du salariat français dans une société capitaliste à l'américaine, lui qui appartient à une société plus attachée à l'obligation qui s'assimile facilement à une rente, qu'à l'action qui le fait entrer de plein pieds dans la symbolique du capitalisme et de ses rapports de classe. Le gouvernement de l'entreprise renvoie à son tour à la place des salariés collectivement représentés, dans les grands choix d'orientation des entreprises et, au-delà, à la construction des formes et niveaux de régulation dans les relations professionnelles. Ainsi, ce n'est pas le hasard si, en accompagnement de ce mouvement, le CNPF de venu MEDEF, s'est décidé après bien des hésitations à prendre une posture offensive visant à revisiter les fondements des relations professionnelles françaises.

Quel jugement et quel avenir ?

Si on regarde les résultats sur la période observée, on voit que la restauration de la compétitivité des entreprises françaises s'est, en quelque sorte, largement faite contre l'emploi. En la matière, l'Etat n'est pas parvenu à enrayer, par les mécanismes correcteurs qu'il a mis en place, la force des mouvements engendrés par les politiques des entreprises avec sa neutralité bienveillante.

Pour nous, cette situation est principalement due au fait qu'en dépit des nombreuses réformes réalisées dans de multiples domaines, la France n'a pas su échapper à ses caractéristiques structurelles de base pour cheminer pleinement vers cette industrialisation de la diversité et de la qualité, basée sur la compétence.

Elle n'a pas su, comme par exemple, l'Italie du nord autour de ses P.M.E. et de sa main-d'œuvre à savoir-faire artisanal évolué, faire preuve de pragmatisme permettant de se repositionner sur des moyens/hauts de gammes aussi bien dans des secteurs de biens d'équipement que de biens de consommation.

Elle n'a pas su, comme les Pays-Bas, mener de longues discussions entre groupes politiques et avec les partenaires sociaux pour mener à bien des réformes consensuelles dans les modes de gestions sociales.

Elle n'a surtout pas voulu se comporter comme l'Angleterre et des Etats Unis qui, avec Margaret THATCHER et Ronald REAGAN ont procédé à des remises en

cause profondes des Institutions de la régulation de la période de « l'Etat Providence », de façon à faire de leur main-d'œuvre nationale une instrument privilégié d'adaptation aux transformations industrielles, acceptant pour une partie d'entre elles, des dégradations importantes de conditions de rémunération et de vie, comme prix à payer d'un retour rapide au plein emploi.

Elle a voulu en quelque sorte se comporter comme l'Allemagne alors qu'elle n'avait pas comme elle des caractéristiques industrielles, sociales et institutionnelles susceptibles de lui permettre de faire l'économie de changements profonds pour migrer en douceur vers cette nouvelle logique productive.

Ainsi, elle a préféré maintenir la totalité des institutions correspondantes de cette régulation , préférant des aménagements à la marge à des réformes plus radicales. Elle a suivi en cela sa grande tradition politique qui n'accepte de remettre en cause les institutions qu'à partir du moment où la pression qui s'exerce sur elles devient insoutenable.

Une telle prudence peut se concevoir faute d'avoir pu trouver un consensus politique permettant de disposer d'une assise suffisante pour procéder à des réformes en profondeur.

Elle a comme conséquence de maintenir des rigidités et de générer des segmentations qui ont limité les réallocations nécessaires tant du capital que du travail et qui demeurent aujourd'hui autant de handicaps dans un retour vers la croissance et le plein emploi

La critique principale qu'on voudrait faire à cette France est que, empêtrée dans sa régulation à dominante macro-étatique, elle n'a pas su profiter de la période pour améliorer ses institutions de régulation dont les performances restent limitées aux trois niveaux macro-national, meso-sectoriel et territorial, micro-industriel[19] . Or, des améliorations substantielles seraient envisageables moyennant des déplacements associés à des aménagements.

Un premier déplacement d'une partie de la régulation exercée par l'Etat central à travers la loi peut se poursuivre avantageusement vers l'amélioration de la construction de l'Europe sociale et vers la négociation des accords internationaux autour de l'OMC et de l'OIT, pour favoriser l'émergence d'une régulation internationale renouvelée. Un développement de cette régulation est normal, à mesure que s'amplifient les possibilités de mobilités des facteurs de production qui affaiblissent les pouvoirs régulatoires des Etats.

---

[19] MORIN 1996

Un deuxième déplacement de cette régulation, cette fois contractuelle, peut se faire au profit du niveau des entreprises comme le réclame le MEDEF, mais à condition qu'il soit accompagné d'un certain nombre de règles complémentaires. La plus important serait que soit enfin mis en place un véritable statut européen de l'entreprise et des groupes, valable pour toutes les grandes entreprise fonctionnant en Europe. Ce statut doit comporter un mode de gouvernement qui donnerait un réel pouvoir aux salariés de dire leur mot dans les décisions stratégiques de groupe et une réelle possibilité pour eux de négocier leurs modalités de mise en œuvre. Il comporterait en contre partie des dispositifs d'encadrement de conflictualité.

En troisième lieu, face à la perte d'efficacité des politiques nationales sectorielles, on voit bien l'intérêt que représenterait un déplacements de régulation vers des meso-gouvernances territorialisées pour au moins trois aspects essentiels : les mises en relation dynamiques des entreprises, grandes et petites ou petites entre elles; des mises en relation dynamique des entreprises et des institutions de formations professionnelles aussi bien initiales que continues ; les mises en relation dynamique des entreprises avec les « citoyens usagers ». Ces meso-gouvernances ont fait, aujourd'hui, la preuve de leur grande efficacité tant en matière de compétitivité économique que maintien de lien social, dans tous les pays industriels, quel que soit leur modèle social de référence : l'Italie, l'Allemagne, le Danemark, le Royaume Uni, les USA…

En France comme ailleurs, ce mouvement qui viendrait à la rencontre de la redécouverte des territoires et de leurs identités, permettrait de bien mieux prendre en charge des gestions mutualisées sur des marchés locaux du travail. Les flux de main-d'œuvre y circuleraient dans des ensembles élargis au sein desquels se feraient de façons beaucoup plus symbiotiques des productions et adaptations de compétences en relation avec leurs usages. Ces gestions de proximité, plus solidaires et inventives, permettraient de beaucoup mieux mutualiser les charges et les risques, en particulier pour les P.M.E., et auraient des capacités d'adaptation préventives nettement meilleures que celles des dispositifs actuellement existants [20]. Elles assureraient ainsi une plus grande sécurité de cohésion sociale de proximité à défaut d'une cohésion globale nationale peut être promise à une dilution dans un ensemble plus large.

[20] CGP 1997, Ion 2000

Le PRESIDENT : Vous nous avez dressé un tableau des relations économiques et sociales qui constituent notre terreau national. Ces relations nourrissent, avez-vous dit, la « mémoire » de notre pays.

Il faut, en même temps, vous savoir gré de nous avoir annoncé que vous alliez défendre une certaine thèse : l'Etat a joué chez nous, et de tout temps, un rôle central, l'Etat - Providence, et les grandes entreprises comme les partenaires sociaux n'ont cessé de solliciter son concours.

Ma formation personnelle est à la fois plus près de la petite et moyenne entreprise. On y défend jalousement le droit de décision et on se méfie d'un Etat prédateur.

Pour départager les camps, force est, me semble-t-il, d'en appeler à la philosophie. Elle distingue le pouvoir politique et la puissance économique ; en d'autres termes, le pouvoir et le marché. Au nom du principe de subsidiarité, il appartient au pouvoir d'intervenir là où le marché est en défaut. Aujourd'hui, la cohésion sociale est entièrement à repenser en fonction d'une compétitivité économique en accélération maximum. A mon sens, le pouvoir politique sera toujours fondé à intervenir, mais davantage a posteriori qu'a priori.

Alain d'IRIBARNE : Voyez la difficulté. Quand vous dites « le marché et le pouvoir ». Quand vous dites « le pouvoir » vous visez le pouvoir d'intervention de l'État central à travers la loi ou celui de l'État central dans sa tradition colbertiste ? Ce n'est pas du tout la même chose.

Vous l'opposez au marché alors que j'ai essayé de dire que le problème auquel on est confronté est celui la fabrication d'institutions de régulations renouvelées. À ce moment-là on ne peut pas raisonner en dichotomie : d'une part, pouvoir central/administration — ce qui n'est pas la même chose que politique — et d'autre part marché, lui-même à définir. On est obligé de raisonner en termes d'un ensemble d'acteurs collectifs, qui se combinent pour faire fonctionner en même temps ces éléments de compétitivité économique et de cohésion sociale.

Vous êtes obligé d'expliciter les notions que vous allez mobiliser. Parce que si il y a quelque chose qui a du pouvoir dans une certaine acceptation, c'est le marché !

La question qu'on peut se poser est celle de savoir : « en quoi une réduction des institutions d'intermédiations dans les mécanismes de régulation, au profit des échanges par les prix, constituent une amélioration de l'efficacité économique d'un côté, exprimée en termes de compétition sur les marchés et sociale, de l'autre, exprimée en termes de cohésion sociale.

Jean-Claude ROQUEPLO : Permettez-moi deux questions : l'une, sur l'influence des séquences que vous avez décrites sur la réalité des relations sociales. L'autre, sur les interprétations que vous donnez de ces phénomènes sur la réalité de nos entreprises.

Je parlerai surtout comme ancien délégué général aux relations sociales de l'Aérospatiale. Il m'est venu deux idées en vous écoutant : Il me semble que, dans la première séquence, il est très important de voir comment s'est constitué, après la Libération, en France, un certain monopole syndical, élément considérable de « rigidification » des relations sociales et des rapports entre la représentation des travailleurs et les grandes entreprises

Je pense au mécanisme français des conventions collectives, très différent de celui d'autres pays, notamment en Allemagne. Je me souviens être allé en Allemagne juste après le grand conflit de la métallurgie où, malgré l'élaboration d'accords à l'échelon national, il fallait ensuite que chaque entreprise et chaque établissement de la grande entreprise adopte les modalités pratiques des conventions. Ceci est opposé au système français où la négociation sociale au niveau de l'établissement, au niveau de l'entreprise est, la plupart du temps, effacée au profit de la branche voire de l'ensemble de la profession.

C'est une première observation qui concerne essentiellement notre mémoire collective.

Le deuxième point : vous avez beaucoup insisté sur les grandes entreprises, mais il me semble qu'il faut compléter la description du mécanisme français, notamment dans les années 80, par le rappel du poids considérable, au sein de ces grandes entreprises, des entreprises publiques ou nationalisées. L'Etat n'intervient pas seulement dans des buts sociaux, de politique de relations industrielle, syndicale, etc. Il exerce aussi un poids considérable en matière de négociations salariales dans le secteur public et nationalisé pour des raisons purement budgétaires ou d'entraînement sur l'ensemble des salaires. Son intervention, alors, n'a pas pour objet le bien de l'entreprise. Il agit pour une politique financière de régulation des salaires, non seulement en masse mais en niveau, ce qui fait que la grande entreprise a des difficultés pour ajuster ses emplois par rapport aux besoins réels.

Lorsque j'étais à l'Aérospatiale, nous sommes passés d'à peu près 40 % de personnel technique non cadre (ouvriers ou techniciens) à une proportion inverse au profit des ingénieurs. Cela a été une lutte permanente auprès de la tutelle de l'Etat pour obtenir que nous puissions nous affranchir de cette emprise du Budget qui ne raisonnait qu'en termes purement financiers et arithmétiques.

L'actionnaire étatique intervient ainsi souvent en ignorant tout des besoins du marché.

En outre, observation importante pour les PME, lorsque la grande entreprise subit ces contraintes, elle conserve de la main-d'œuvre non adaptée qu'elle aurait dû éventuellement reconvertir, mais elle ne peut plus embaucher de personnel qualifié pour des tâches à valeur ajoutée plus importante. Elle « rapatrie » alors chez elle des sous-traitances et elle appauvrit ainsi les PME sous-traitantes.

Il y a là deux points qui vont tout à fait dans le sens de ce que vous avez dit, mais qui méritent d'être soulignés, concernant le modèle français. Je pense tout de même que depuis la décennie 80, les choses se sont améliorées.

Jacques ARSAC : Pendant tout le temps où j'ai enseigné l'informatique, je me suis fait des problèmes de conscience en me disant que je contribuais à détruire de l'emploi par le fait que je permettais une automatisation qui, effectivement, fait faire par une machine le travail qui était fait par un homme.

Vous n'avez pas abordé ce sujet, mais il me semble qu'il est toujours en filigrane. Vous avez parlé de gain de productivité. Comment ? En faisant faire par la machine le travail qui était fait par l'homme.

Vous avez parlé de la taylorisation du travail à faible compétence. Forte division du travail, travail répétitif, tout cela disparaît. Tout travail de caractère répétitif sera inévitablement automatisé.

Cela veut dire aussi, comme le soulignait Jean-Claude ROQUEPLO, un déplacement du travail depuis le travail de faible compétence vers celui d'initiative. Un travail sans initiatives est, ou sera, automatisé.

La question qui se pose à ce moment-là est celle de la façon dont l'enseignement est capable de suivre. Vous avez dit que le savoir-faire se modernise. Comment moi, formateur, puis-je former quelqu'un à une méthode de travail qui n'apparaît pas aujourd'hui, qui va apparaître demain ? Dans les lycées on a voulu faire l'apprentissage d'outils informatiques aux élèves : c'est un temps perdu total ! En seconde ou en première ils apprennent à manipuler un traitement de textes, le temps qu'ils aillent sur le marché du travail ce traitement de textes est mort !

Alors, qu'est-ce qu'on fait pour former les gens ? Comment les mécanismes de formation peuvent-ils suivre ?

Jeannine CHANTEUR : Je prends d'abord une précaution : je ne suis pas économiste. Je vais me situer plutôt comme philosophe politique (ce que je suis en principe).

Cette fresque que vous nous avez donnée et qui est passionnante me fait me poser une question.

Tous ces problèmes que vous avez évoqués, ne se posent-ils pas dans une autre question dont la réponse me paraît urgente : quel est le statut donné ainsi à l'économie ? Est-ce que nous ne nous trouvons pas devant une économie dont l'envahissement est dévorateur, à tel point qu'on ne sait même plus quel va être le rôle politique de l'État ?

Je voudrais évoquer la construction européenne qui me paraît fort importante à l'heure actuelle. Je rappelle simplement que si tous les préambules aussi bien du conseil de l'Europe que de chacun des traités qui ont été signés affirment, une finalité morale et politique, dès que nous abordons les articles, on oublie cette finalité au profit du moyen qui est l'économie. Je comprends qu'on ait commencé par le moyen mais ce moyen s'est développé de telle sorte — qu'il réussisse ou ne réussisse pas d'ailleurs, que l'économie soit florissante ou qu'elle ne le soit pas — qu'il est devenu comme une fin et même comme une cause des actes politiques, il dévore le politique. Il ne faut pas s'étonner alors que la fonction éducative du politique ne soit plus claire du tout ou soit même presque abandonnée ; que le sens civique et le sens de la solidarité sociale ne soit plus enseigné car civisme et solidarité ne sont pas naturels, ce qui est naturel, c'est beaucoup plus l'affrontement.

Il faut se rappeler que les lois n'ont de force que dans un consensus. Le fait que les mécanismes économiques jouent à plein et nous renvoient à un statut qui évoque celui des animaux : nous serions entièrement déterminés et non plus des hommes libres.

Nicolas AUMONIER : Je voudrais dire un mot sur le modèle intégrateur dont vous avez parlé.

Je ne suis pas certain que l'entreprise, ni hier, ni aujourd'hui, ait le monopole de l'intégration. Elle ne le peut pas sans une école et une formation digne de ce nom qui, seules, permettent l'intégration.

Vous n'auriez pas pu parler, Monsieur le Professeur, devant des jeunes de 18 à 20 ans quel que soit leur niveau. Vous auriez eu immédiatement un brouhaha, un échange de voisin à voisin qui aurait imputé votre temps de parole environ de moitié. Très pratiquement l'intégration commence à ce niveau là.

Je crois que nous avons vécu une période depuis l'après-guerre où les ministres se sont défaussés sur les recteurs, les recteurs se sont défaussés sur les proviseurs, les proviseurs se sont défaussés sur les professeurs et les professeurs ont fait ce qu'ils pouvaient, n'étant soutenus par personne en matière d'autorité. Tant qu'on n'aura pas renvoyé purement et simplement un certain nombre d'éléments qui sont des personnes au regard de la philosophie politique mais qui sont des perturbateurs insupportables de toute scolarité, l'enseignement ne pourra pas jouer

son rôle intégrateur. La réalité de l'autorité passe par l'effectivité de la sanction. Pour l'avoir trop longtemps ignoré, les plus hautes autorités de l'Etat sont directement responsables de la faillite actuelle.

Je ne crois pas que l'entreprise dont vous avez parlé puisse intégrer les décervelés, les désorthographiés, les désyntaxés, les désexprimants que je vois défiler en terminale dans un lycée technique, pourtant parisien et pourtant très heureusement dépourvu de toute violence. J'ai même droit à : « au-revoir, Monsieur ! »

Jean-Luc GRANIER : J'ai été intéressé par l'allusion que Monsieur d'IRIBARNE a faite au pragmatisme italien en Italie du Nord.

Pour avoir été en poste en Italie, j'ai constaté qu'il existe une collaboration très étroite entre les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises et même artisanales, au sein d'institutions presque traditionnelles, de caractère privé. Au plan départemental — là-bas, on dit plan provincial — elles groupent, dans le même édifice, les représentants du patronat, ainsi que ceux des moyennes, des petites entreprises et de l'artisanat. Elles établissent ainsi facilement une relation du point de vue économique et social entre ces différents secteurs. Quand, la grande entreprise a besoin de faire appel aux petites et moyennes entreprises et artisanales, pour des sous-traitances par exemple, dans le même organisme, où d'ailleurs sont rassemblées de façon collective les actions menées par les uns et par les autres, le contact est facilement établi. Il n'existe pas, que je sache, de confédération de petites et moyennes entreprises comme en France. On considère qu'un tel groupement fait obstacle à une collaboration efficace. En revanche, le pragmatisme joue souplement parce que les entreprises de toutes tailles peuvent s'entendre au sein de mêmes organismes et conjuguer ainsi leurs moyens d'action. Je crois que ma réflexion vaut pour l'ensemble de l'Italie.

François de SAINTE-MARIE : Dans cet exposé particulièrement brillant, je regrette que vous n'ayez pas eu le temps de parler de la formation. Je parle de l'insuffisance des passerelles, notamment, qui est absolument criante et catastrophique parce que tel élève qui, dans des sections littéraires, ne suit pas ne peut pas se rabattre en 3e ou en 2nd sur des formations techniques ou artisanales. Il y a là une cause d'échec scolaire important, et d'autre part, dans la fourniture d'une main-d'œuvre adaptée, cela réduit aussi l'adaptation de la main-d'œuvre.

D'autre part, dans la gestion des conflits que vous avez évoqués, j'aurais souhaité que vous parliez plus explicitement de la nécessité d'une législation sur l'arbitrage et la conciliation comme elle a existé, ou comme elle existe toujours, dans les pays scandinaves. Parce que la grève provient aussi de conflits de pouvoir entre les grandes centrales syndicales qui, souvent, se développent à la veille de grandes élections syndicales ou d'élections prud'homales.

Ce sont deux aspects que j'aurais souhaité que vous développiez davantage.

Alain d'IRIBARNE : L'Aérospatiale. Vous évoquez les grandes entreprises nationalisées. Il est certain que les grandes entreprises nationalisées ont joué un rôle tout à fait capital dans la constitution du modèle lui-même au point même qu'on peut les assimiler au modèle. Elles jouent, également, un rôle important dans la survivance du modèle. C'est bien parce qu'elles sont encore vivantes que le modèle est encore largement vivant. On sait bien que autour de la remise en cause des grandes entreprises nationalisées c'est, en fait, la remise en cause de notre histoire, de cette histoire qui se joue. C'est bien pour cela que l'avenir d'EDF ou de la SNCF est un problème politique. Au sens philosophie politique, j'y reviendrai.

Ce que je trouve intéressant, dans votre descriptif rapide du jeu d'acteurs entre l'État représenté par les finances et le reste, c'est que vous n'avez pas dit que dans le même temps Air France était prié d'acheter des produits d'Aérospatial... Dans le bouclage des jeux, la SNCF et les grands producteurs de services nationaux, des Télécom ou des transports étaient priés de constituer les marchés des grands producteurs de biens intermédiaires, au même titre que toute la fonction publique. On a tous eu nos bagarres avec Bull, quand Bull venait nous voir en disant « vous faites ce que vous voulez, vous serez obligés de nous acheter à cause de la commission des marchés ». C'est pourquoi je ré-insiste sur le bouclage des systèmes. C'est vrai qu'on a toujours tendance à dénoncer un bout en oubliant le confort que présentaient les autres bouts ! Dans ce jeu-là, bien entendu, les syndicats et en particulier la CGT ont eu une grande place. Ce n'était pas dans la petite entreprise. C'était là que le syndicalisme trouve la pleine force de ses ressources aussi bien en adhérents que, en bastion de référence pour lui permettre d'être en force en d'autres lieux.

Je plaide toujours pour le bouclage quand on fait des analyses parce que sinon on déséquilibre le jugement.

Sur la comparaison de la France avec d'autres pays, on peut dire que la régulation entre les partenaires en France est à fondement idéologique. Les centrales syndicales françaises reposent sur des constructions idéologiques, très différentes de la construction allemande ! Les négociations y sont menées à deux niveaux : au niveau des branches et au niveau de l'entreprise. La négociation dans l'entreprise y est une négociation beaucoup plus de professionnels que la négociation de branche qui est à la limite des rapports du professionnel et de l'idéologique. Ainsi, quand il y a discussion sur les 35h avec IG netal, c'est une sorte de projet de société qui est présent. Mais la traduction de ceci dans la négociation au niveau de Volkswagen est une négociation entre gens de business. On n'a pas les mêmes jeux et on n'a pas les mêmes acteurs.

Un des points les plus faibles de notre régulation est la construction française des relations professionnelles. On peut toujours dire tout le mal que l'on veut de l'État il n'empêche que les partenaires sociaux n'arrivent pas à s'entendre, et finissent par aller demander à l'État de résoudre leur problème.

Quant au niveau de l'entreprise, je vous rappelle que la grande différence entre la France et l'Allemagne c'est qu'il n'y a pas de statut de l'entreprise en droit français. En droit français vous avez un statut de droit de propriété – le droit des sociétés - et vous n'avez pas de statut de collaborateur à l'entreprise. Vous avez un statut qui est régi par le un droit du travail et qui correspond à un lien de subordination. C'est tout. Ce ne sont pas les mêmes outils.

En Italie c'est encore autre chose parce que c'est une autre logique. Il y a un rôle extrêmement important d'un patronat qui est un patronat d'origine artisanale. Le patronat italien a été massivement un patronat de propriété et non de management. La légitimité n'est pas de sortir d'une école, elle vient de la propriété du capital et en particulier par croissance des petites entreprises. Du coup, la cohésion sociale dans la relation entre les employeurs et les salariés n'est pas du tout de même nature. Vous en retrouvez les traces dans les Unions professionnelles, les Unions patronales dans les villes de l'Italie du Nord.

Si vous allez dans le Choltais, dans certaines régions de France où l'intégration sociale des employeurs et des salariés est forte à cause de traditions et où on retrouve la tradition chrétienne, vous retrouvez des équivalences de ce que vous trouvez en Italie du Nord soit avec la démocratie chrétienne, soit avec le PCI.

Ceci montre que, les mécanismes sociaux au-delà du politique sont des éléments importants de la mise en relation de ces questions de compétitivité et de cohésion sociale. Pour moi, c'est là que la France doit travailler si elle veut avancer.

C'est également là, que j'aurais envie de mettre la philosophie politique et l'école. L'école est double : d'un côté l'école de la République a été conçue avec des valeurs laïques, très contraignantes, exigeantes parce qu'elles étaient portées par la société elle-même. On reste bien dur avec l'école, en disant que l'école ne fait pas son boulot, qu'il n'y a pas d'autorité, d'accord. Mais les enfants qui viennent à l'école ne viennent pas de n'importe où. Ils viennent d'une société où le système de référence que vous évoquez s'est très fortement affaibli.

La question qui se pose est : « quel est le pacte social que peut passer l'école ou plutôt la société à son école républicaine du début du XXIe siècle ? »

D'un autre coté, cette école doit produire, dans le cadre de la division du travail renouvelé et de transformation des technologies, des jeunes qui vont constituer une main-d'œuvre efficace en termes d'usage de cette main-d'œuvre dans le cadre d'une organisation productive. Là, on a également débat, mais à mon avis, c'est un débat moins biaisé que celui que vous évoquiez qui correspond à la relation entre les savoirs de manipulation technologique purs et les savoirs professionnels consistant à utiliser cette technologie par rapport à des modes d'exercices d'activités.

On sait qu' une source d'échecs apparaît quand on demande à l'école de se contenter de fournir une capacité à manipuler les instruments techniques les plus modernes alors que la vitesse d'évolution est supérieure à la capacité qu'à l'Education Nationale à disposer des équipements lui permettant de faire face.

Par contre, les fondements de l'usage de ces techniques dans une forme d'organisation du travail renouvelé restent de la responsabilité de l'école. Ce ne sont pas les mêmes bases en termes de pédagogie et en termes de relations enseignants-enseignés.

On n'a pas parlé du statut croissant de l'autonomie dans l'exercice de son activité professionnelle. Si on admet que, l'autonomie est quelque chose d'important, alors la majorité des fonctionnement des classes est complètement inadapté, aussi bien pour l'apprentissage d'une posture d'autonomie dans l'exercice de son rapport à soi que dans celle du rapport aux autres collectivement organisé.

Je ne parle pas de l'autorité mais de l'autonomie, c'est-à-dire de la capacité à faire l'apprentissage de l'autonomie. Elle passe par l'écoute et suppose de la part de l'enseignant la capacité d'écouter. Or, cette écoute constitue aujourd'hui l'incapacité dominante de nos enseignants.

Le PRESIDENT : Je vous propose une conclusion. Le sujet abordé avec grand talent par M. d'IRIBARNE est très actuel. La « refondation sociale » que le MEDEF propose aux syndicats, c'est ça !

Et me tournant vers notre conférencier, je lui pose la question, lui qui accuse son goût pour le théâtre, quel est votre auteur préféré ?

Alain d'IRIBARNE : Mon auteur préféré est Fernand BRAUDEL !

Eléments de bibliographie:

- Braudel (F.), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVè-XVIIIè siècle,*Armand Colin, Livre de Poche, 1979.
- Caron (F.), *Les deux révolutions industrielles du XXè siècle,* Albin Michel, 1997.
- Castel (R.), *La métamorphose de la question sociale,* Gallimard, Folio, 1999.
- Castells (M.), *La société en réseaux,* Traduction, Fayard, 1998.
- CFDT, *Les dégâts du progrès. Les travailleurs face au changement technique,* Seuil, Points, 1977.
- Commissariat Général du Plan, *Economie et territoires,* La documentation Française, 1997.
- Conseil Scientifique de l'Evaluation, *Un bilan des évaluations des politiques de l'emploi,* in L'évaluation en développement 1996, La documentation Française, 1997.
- DARES, *40 ans de politique de l'emploi,* La documentation Française,1997.
- Gadille (M.), *La construction sociale du marché du travail comme limite à l'efficacité de la désinflation compétitive en matière d'emploi,* in « Economie Appliquée, tome LI, 1998 n° 4, p. 45-82
- Gazier (B.) Ed, *Emploi, nouvelles donnes,* Economica, 1993.
- Hoang-Ngoc (L.), Lallemant (M.), *Corporatisme, performances économiques et régulation du marché du travail,* in Jacot (J-H.), Troussier (J-F.) Ed, « Travail, compétitivité, performance », Economica, 1992, p 79 à 93.
- Ion (J.), *Le travail social à l'épreuve du territoire,* Dunod, 2ème Ed, 2000.
- Iribarne (A.), Silvestre (J-J.), *Formation des actifs et compétitivité des entreprises : recherche d'une trajectoire de sortie de crise,* in « Formation-Emploi », n°17 1987, pp. 75-88
- Iribarne (A. d'), *La compétitivité, défi social, enjeu éducatif,* Presses du CNRS, 1989.
- Iribarne (A. d'), Gadille (M.), *Entrepreneuriat et construction « sociétéle » : LA France à la recherche d'une compétitivité sans précarité,* in « Mélanges en l'honneur du professeur Jean Vincens », Presses de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse, 1998, pp 274-293.
- Iribarne (Ph.d'), *Vous serez tous des maîtres,* Seuil 1996
- Iribarne (Ph.d'), *Le chômage et la gestion de l'hétérogénéité ; le cas français,* , in « Mélanges en l'honneur du professeur Jean Vincens », Presses de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse, 1998, pp 296-308.
- Jaume (L.), *L'individu effacé ou le paradoxe du libéralisme français,* Fayard 1997.
- Karila-Cohen (P.), Wilfert (B.), *Leçon sur le syndicalisme en France,* Puf, 1998.
- Lorenzi (J-H), Pastré (O.), Toledano (J.), *La crise du XXè siècle,* Economica, 1980.
- Maurice (M.), Sellier (F.), Silvestre (J-J.), *Politiques d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne,* Puf, 1982.
- Morin (M-L.), *Permanences et transformations de la négociation collective de branche,* in Murray (G.)
- Morin (M-L.) da Costa (I.), « L'état des relations professionnelles », Octares, 1996.
- OFCE, *L'économie française 2000,* La Découverte, 2000.
- Parodi (M.), *L'économie et la société française depuis 1945,* Almand Colin, 1981.
- Rose (J.), *Les jeunes face à l'emploi,* Desclée de Brouwer, 1998.
- Secrétariat d'Etat à l'Industrie/SESSI, *L'état des PMI, édition 1999,* 1999
- Sellier (F.), *La confrontation sociale en France, 1936-1981,* Puf 1984

L' ACADEMIE D'EDUCATION ET D'ETUDES SOCIALES (A.E.S.)

L'Académie d'Education et d'Etudes Sociales s'est donné pour but d'étudier les questions sociales dans un esprit conforme à la tradition chrétienne et humaniste ; de rechercher les applications possibles des principes posés ; de communiquer ses travaux à un public de responsables dans les églises et la société.

Président : ANDRE AUMONIER -***Vice-Présidente*** : ISABELLE MOURRAL
Secrétaire général : JEAN-CLAUDE ROQUEPLO ***Trésorier*** : JEAN-CLAUDE CUIGNET
Membres du Bureau : Mgr GAUDILLIERE, JACQUES ARSAC, OLRY COLLET, EDOUARD SECRETAN

L'Académie est représentée par 7 de ses membres à l'Association d'Education et d'Entraide Sociales dont le siège est à Lausanne.